



Direction régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement du Centre

**Comité de suivi du projet d'aménagement des RN154 et 12 par  
concession autoroutière en Eure-et-Loir entre A10 et Nonancourt  
Préfecture d'Eure et Loir – Chartres – 19 décembre 2011**

***Relevé de conclusions***

Service Déplacements Infrastructures Transports  
Département Infrastructures et Déplacements

*La décision ministérielle du 25 juin 2010, prise à l'issue du débat public sur le devenir de la RN154, mené d'octobre 2009 à janvier 2010, prévoyait la mise en place d'un Comité de Suivi du projet. Le Comité de Suivi a été mis en place par Monsieur le Préfet de la Région Centre, le 3 décembre 2010 à Chartres. Il comporte 80 membres répartis en 5 collèges : services de l'État, élus et représentants des collectivités territoriales, milieu économique, syndicats et société civile, associations. Le garant de l'information et de la concertation, nommé par la CNDP, y est associé.*

\* \* \*

Le 19 décembre 2011, la troisième réunion du Comité de Suivi s'est tenue à la Préfecture de Chartres. La séance a été ouverte à 14h30 par M. le Préfet de région, coordonnateur du projet et Président du Comité de Suivi.

M. le Préfet de Région a développé les avancées depuis la dernière réunion du Comité de Suivi le 12 juillet 2011. A ce titre, il a rappelé qu'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été sélectionné et qu'un site Internet a été créé et mis en ligne (<http://www.154-12.centre.gouv.fr/>). Il précise que, depuis la mise en route du site, 1900 visites ont été recensées.

M. le Préfet a présenté M. GUERZA, Sous-préfet de DREUX qui poursuivra la mission particulière de veille locale sur le projet confiée à M. SILHOL, son prédécesseur, rôle étendu aux départements voisins de l'Eure et de l'Orne en accord avec les préfets concernés.

La DREAL Centre a ensuite présenté l'avancement du projet à travers un diaporama téléchargeable [lien vers le diaporama].

## **1. Point d'avancement de la DREAL Centre**

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage est un groupement de prestataires composé de :

- IRIS Conseil : Bureau d'Études Techniques, mandataire. Le mandataire assure une fonction d'ensemblier.
- ARCADIS : Bureau d'Études Techniques qui prend aussi en charge la planification du projet.
- MENSOCOM est chargé de la Communication.
- Cabinets Soler-Couteaux et Admoveo pour les aspects juridiques.

Cet AMO n'a pas vocation à réaliser lui-même les diverses études dont la production sera confiée à des prestataires tiers.

Le calendrier du projet est rappelé avec pour objectif principal la mise en enquête publique à l'automne 2013.

Il est rendu compte au comité de suivi de la démarche de travail entre la maîtrise d'ouvrage et les associations, en rappelant que cette démarche a été mise en place à la suite d'une rencontre initiée par le sous-préfet de Dreux le 21 octobre 2011. Trois rencontres thématiques ont eu lieu :

- à Dreux le 16 novembre matin sur le thème de la « biodiversité » ;
- à Dreux le 16 novembre après-midi sur le thème « cadre de vie » ;
- à Chartres le 06 décembre matin sur le thème de la « sécurité ».

La DREAL Centre informe ensuite le Comité de Suivi d'une sollicitation à poursuivre ce type de réunions thématiques autour d'autres sujets (à titre d'exemple l'agriculture). La mise en place d'ateliers pédagogiques pourrait aussi être envisagée.

Le programme de travail à court terme est détaillé. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2012, l'ensemble des études nécessaires à la définition des options de passage seront conduites. La consultation sur l'étude d'environnement a été lancée et pour certaines études une division en quatre secteurs d'études a été adoptée : Nonancourt / Dreux ; Dreux / Chartres ; Chartres ; Chartres Sud / A10.

Après la présentation des études à conduire, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, représenté par M. ETAVE, décrit la démarche technique qui sera mise en place pour éclairer les choix relatifs au projet. Il précise qu'un modèle de grille d'analyse est actuellement en cours d'élaboration et sera finalisé en début d'année 2012. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui permettra de comparer les différentes options du projet, établies sur la base des études lancées au 1<sup>er</sup> semestre 2012. Cette grille de critères prédéfinis permet une hiérarchisation des contraintes et des enjeux du projet.

M. le Préfet de région insiste sur le fait que la grille d'analyse présentée en séance est un exemple qui illustre la démarche d'objectivation nécessaire pour l'élaboration d'un dossier d'enquête publique juridiquement solide.

M. le Préfet de région transmet ensuite la parole à M. AUDOUIN, garant de l'information et de la concertation désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

## 2. Intervention du Garant de la Concertation

M. AUDOUIN se félicite tout d'abord du respect du calendrier de rencontre du Comité de Suivi.

Il précise ensuite que sa préoccupation première, depuis la dernière rencontre du Comité de Suivi en juillet 2011, était l'achèvement de la mise en place du dispositif. Il se satisfait donc de constater la mise en ligne du site internet et la nomination d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Sa seconde préoccupation concerne l'intervention des associations dans le processus. Il évoque, à ce titre, le retrait d'une association du Comité de Suivi qui lui a fait savoir, par courrier, qu'elle trouvait que les élus et les milieux socioprofessionnels étaient trop représentés au sein du Comité de Suivi. M. AUDOUIN indique qu'une réponse leur a été faite sur la base de l'article 5 de la décision ministérielle du 25 juin 2010 qui instaure le principe du Comité de Suivi et sa composition. Surtout, il insiste sur le fait que le débat public est achevé et que l'objet des réunions du Comité de Suivi ne saurait être de refaire le débat public. Il précise enfin que cette association a, à ce jour, réintégré le Comité de Suivi.

M. AUDOUIN termine en formulant plusieurs demandes au Maître d'ouvrage :

- être tenu informé, suffisamment tôt, des réunions,
- disposer de précisions sur les modalités de communication des principaux résultats d'études,
- prévoir l'enchaînement des phases de concertation et des réunions afin de permettre le respect du calendrier. Il rappelle que sa mission consiste à apprécier l'information effectivement mise à la disposition du public.

M. le Préfet de région conclut en rappelant que tous les acteurs peuvent bien sûr participer à la concertation et pas uniquement les associations. Il ajoute que le site Internet permet déjà de formuler des observations ou de poser des questions, soit au garant, soit au maître d'ouvrage.

Il précise enfin que le 1<sup>er</sup> semestre 2012 comptera une période « creuse » du fait de la réserve électorale. Toutefois, les études seront en cours et le projet continuera de suivre son cours. Cette période correspondra à une phase d'études importantes qui précédera la présentation des conclusions en juin-juillet 2012. Une concertation importante suivra, au second semestre 2012.

### 3. Echanges avec les membres du Comité de Suivi

a) **Mme FRAUDIN – Association VIVAVRE** constate l'absence de représentants d'associations de protection de l'environnement de l'Eure et de l'Orne alors même que des élus et les milieux professionnels de ces deux départements sont membres du Comité de Suivi.

M. le Préfet de région précise que les élus de ces deux départements se sont manifestés à l'occasion du débat public, contrairement aux associations. Par ailleurs, chacun a la possibilité de se manifester sur le site Internet.

La DREAL Centre poursuit en rappelant que ces deux départements sont concernés davantage par les retombées socio-économiques du projet que par le tracé en lui-même. En tout état de cause, les associations de l'Orne et l'Eure pourront toujours participer, si elles en manifestent le désir, aux phases de concertation. Elles peuvent aussi déposer leurs suggestions sur le site Internet.

b) **M. THIROUIN – Président de la FDSEA d'Eure et Loir** regrette l'absence de consultation du milieu agricole, notamment pour l'élaboration de la grille d'analyse alors que les problématiques foncières sont très importantes.

M. le Préfet de région, en réponse, confirme que la Chambre de l'Agriculture sera consultée au moment de la définition des emprises mais qu'il est un peu tôt à ce stade du projet, puisqu'aucun tracé, ni même ébauche, n'est encore étudié.

M. le Préfet de région réaffirme que les préoccupations du monde agricole sont bien identifiées et prises en considération.

M. THIROUIN propose son aide dans la définition de critères fonctionnels à intégrer à la grille d'analyse.

M. le Préfet de région conclut en accueillant très favorablement cette proposition.

c) **M. GIGON** mentionne avoir participé à une réunion concernant le PDU (plan de déplacement urbain) du bassin chartrain. Il évoque qu'à cette occasion, le bureau d'études en charge de son élaboration, a annoncé que le tracé était connu.

M. le Préfet de région insiste sur le fait qu'il n'existe aucun tracé à ce jour et que les cahiers des charges des études préalables sont en cours de rédaction. Il ajoute que toutes les propositions se doivent d'être étudiées et concertées. Les discours portés par des tiers extérieurs à la maîtrise d'ouvrage ne peuvent engager que leurs auteurs.

- d) **M. LATOUR – Association VIVAVRE** pose la question de la prise en compte de la gratuité des contournements d'agglomération.

M. le Préfet de région répond que cette question est effectivement un point central et influera sur le tracé du projet qui relèvera d'une concession. Toutefois, il est impossible, à cet état d'avancement du projet, de se prononcer sur une solution. Il faut attendre le résultat des études préalables.

- e) **M. FRARD – Maire de Vernouillet** note que le zonage, en 4 secteurs, a des conséquences sur l'ensemble et qu'il existe des options plus probables qui devront être étudiées à la lumière des critères de tarification.

M. le Préfet de région confirme que le tronçon Nord et le contournement de Chartres représentent probablement les deux secteurs concentrant le plus d'enjeux. Il ajoute également que le but est d'adapter, au maximum, les tronçons existants ou en construction et que, surtout, c'est bien un projet d'ensemble (RN12 et RN154 en Eure-et-Loir) qui est étudié.

- f) **M. BARTHELEMY – Association RN154, 1 € pour la vie:** s'interroge sur les portions nouvelles en voie express et se demande si elles sont aux normes autoroutières.

La DREAL Centre précise que les opérations récentes nécessiteront uniquement une adaptation au droit des points de raccordement pour satisfaire aux normes autoroutières, par opposition à la portion Chartres-Dreux qui nécessitera des travaux de mise aux normes.

**Conclusion :** M. le Préfet de Région rappelle, en conclusion, sa volonté d'avancer d'un pas cadencé et de respecter le calendrier et le rythme semestriel des Comités de Suivi.

Le Préfet de Région



Michel CAMUX